

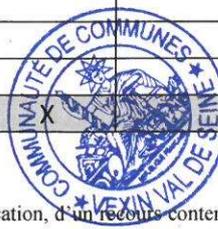
Page 1 sur 4

<u>Nombre de membres</u>			
Afférents au Conseil Communautaire	45	Présents :	35
		Pouvoirs :	5
En exercice	45	Absents :	10
		Qui ont pris part à la délibération :	40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : **Portant sur le transfert des compétences eau potable et assainissement**

Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT		X	
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	C. Paul
BUHY	Jean-Pierre DORE		X	
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	X		
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU		X	J. VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	O. CHERON
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	L. PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOUE		X	A. BARBIERI
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FERÉY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE			



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 24 juin 2025
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2025-053 M
	Convocation du : 17 juin 2025

Envoyé en préfecture le 25/08/2025
Reçu en préfecture le 25/08/2025
Publié le
ID : 095-249500513-20250624-2025053M-DE

Page 2 sur 4

MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent BOSSU	X		

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Genainville sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

Il est précisé que Monsieur BILLOUE est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 qui rendait obligatoire le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

VU les lois postérieures « Ferrand-Fresneau » et engagement et proximité ayant repoussé au 1^{er} janvier 2026 cette obligation pour les communes membres de la Communauté de Communes d'opérer ce transfert,

VU la loi du 11 avril 2025 numéro 2025-327 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement et remettant en question le transfert automatique de ces dernières pour les communes et Communauté de Communes qui l'ont programmé au 1^{er} janvier 2026.

CONSIDERANT les études lancées par la communauté de communes en vue des transferts visés à opérer,

CONSIDERANT qu'il convient que l'assemblée délibérante statue sur le maintien de ce transfert pour chacune des compétences et sur la continuité des études à réaliser,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 24 juin 2025
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Délibération n° 2025-053 M
	Convocation du : 17 juin 2025

Envoyé en préfecture le 25/08/2025
Reçu en préfecture le 25/08/2025
Publié le 
ID : 095-249500513-20250624-2025053M-DE

Page 3 sur 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité vote :

1) Contre le transfert de la compétence eau potable

POUR : 2 Eric BRETON, Philippe VANDEPUTTE
CONTRE : 35
ABSTENTION : 3 Thomas VATEL, Benedicte FERREY, Anthony GUES

2) Contre le transfert de la compétence assainissement

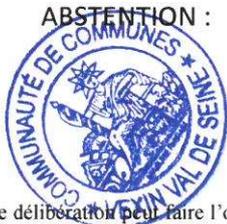
POUR : 18 Christian PAUL, Sylvie LEQUER, Philippe LEMOINE, Olivier CAURETTE, Dominique HERPIN-POULENAT, Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Alain SCHMIT, Thomas VATEL, Bénédicte FERREY, Anthony GUES, Laurent BOSSU, Serge BILLOUE, Didier VERMEIRE, Eric BRETON, Dominique COURTI, Christophe DEPONT, Capucine FAIVRE, Emmanuel COUESNON
CONTRE : 19
ABSTENTION : 3 Martine PANTIC, Joëlle VALENCHON, Alain ERRARD

3) L'arrêt du marché d'étude de gouvernance en cours concernant l'eau potable

POUR : 37
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 Thomas VATEL, Benedicte FERREY, Anthony GUES

4) L'arrêt du marché d'étude de gouvernance en cours concernant l'assainissement

POUR : 24
CONTRE : 10 Serge BILLOUE, Christian PAUL, Sylvie LEQUER, Philippe LEMOINE, Dominique HERPIN-POULENAT, Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Alain SCHMIT, Capucine FAIVRE, Christophe DEPONT, Dominique COURTI
ABSTENTION : 6 Thomas VATEL, Benedicte FERREY, Anthony GUES, Eric BRETON, Joëlle VALENCHON, Martine PANTIC



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la CCVVS, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<u>Séance du 24 juin 2025</u>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<u>Délibération n° 2025-053 M</u>
	<u>Convocation du</u> : 17 juin 2025

Page 4 sur 4

Envoyé en préfecture le 25/08/2025
Reçu en préfecture le 25/08/2025
Publié le 
ID : 095-249500513-20250624-2025053M-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le 24 juin 2025,

Le Président
Jean-François RÉNARD

